

# ENJEUX

## Ile-de-France

L'économie francilienne en bref

## LES AGENCES D'INTÉRIM FRANCILIENNES À L'HEURE DE LA CRISE

*Etroitement lié aux variations de l'activité économique, l'emploi intérimaire s'est largement développé ces dernières années. Les agences de travail temporaire se sont multipliées et elles n'ont cessé d'élargir leur palette d'activités pour devenir de véritables agences d'emploi. A l'heure de la crise économique, comment font-elles face au ralentissement conjoncturel qui touche leur secteur de plein fouet ?*

### UNE FORTE PRÉSENCE DES AGENCES D'INTÉRIM DANS LA CAPITALE

L'INSEE recensait fin 2008 1860 établissements de travail temporaire en Ile-de-France. Les établissements franciliens représentent 20 % des établissements français. Ils sont de petite taille : entre 3 et 5 salariés pour 40 % d'entre eux, et aucun salarié pour 27 % d'entre eux. Le secteur a connu une forte croissance ces dernières années, puisqu'entre 2000 et 2008 le nombre d'établissements franciliens de travail temporaire a augmenté de 33 %, tandis que les effectifs ne croissaient que de 6 %.

Près de la moitié des établissements de travail temporaire se situent à Paris, et 11 % dans les Hauts-de-Seine, ce qui correspond aux principales zones d'activité économique et d'emploi de la région ; toutefois l'intérim est plus fréquemment utilisé en grande couronne qu'en petite couronne, du fait de la présence d'activités industrielles fortement utilisatrices de travail temporaire.

### L'EMPLOI INTÉRIMAIRE MOINS UTILISÉ EN ILE-DE-FRANCE QU'AU NIVEAU NATIONAL

On dénombrait en 2008 99 800 emplois intérimaires Equivalent

Temps Plein en Ile-de-France, soit 16,5 % du total français des salariés intérimaires.

L'INSEE observe qu'en Ile-de-France, l'utilisation de l'intérim est moins fréquente qu'au niveau national : la région a un taux de recours à l'intérim de 2,8 % contre 3,6 % pour la France entière, en raison principalement du moindre poids de l'industrie dans la région-capitale : en effet l'intérim est plus utilisé dans le secteur industriel que dans le tertiaire, très présent en Ile-de-France. Bien que l'utilisation de l'intérim dans les activités tertiaires soit modérée, elle a progressé dans les activités de services les mieux représentées en Ile-de-France. Les principaux secteurs utilisateurs de l'intérim dans la région sont le BTP (19 %), les transports (15 %), le conseil et l'assistance (10 %), le commerce de gros (8 %) et les services opérationnels (8 %).

Depuis 2000 le poids relatif de l'Ile-de-France diminue avec - 1,7 point dans sa part relative par rapport au total entre 2000 et 2008.

### UN SECTEUR FORTEMENT SOUMIS AUX ÉVOLUTIONS CONJONCTURELLES

L'intérim est une relation tri-partite : une entreprise ayant un

### Les principaux groupes d'intérim en France

ADECCO

MANPOWER

RANDSTAD/VEDIOR

ADIA

CRIT

SYNERGIE

besoin de personnel confié à une entreprise de travail temporaire la tâche de mettre à sa disposition une personne qui va effectuer une mission dans l'entreprise. L'intérimaire est embauché et rémunéré par l'entreprise de travail temporaire.

Traditionnellement utilisé pour remplacer un poste provisoirement vacant, l'intérim est devenu un élément essentiel de la flexibilité des entreprises pour répondre à une augmentation ponctuelle de l'activité : il leur permet d'ajuster leur activité au niveau de leurs carnets de commandes. L'intérim se retrouve par là même extrêmement lié aux variations des cycles économiques : fortement sollicité en cas de surcroît d'activité, l'emploi intérimaire permet aux entreprises de répondre à la demande sans s'engager prématurément dans la création d'emplois permanents, et ces emplois se trouvent réduits en priorité en cas de ralentissement conjoncturel et de baisse de l'activité. A ce titre l'intérim est un indicateur avancé du marché de l'emploi.

#### UNE FORTE CROISSANCE DEPUIS 1995

Avec le développement de l'activité économique, l'emploi intérimaire a fortement augmenté en Ile-de-France depuis 1995, et en particulier entre 1995 et 2001. Parallèlement le nombre d'agences de travail temporaire s'est multiplié dans la région : en effet, le secteur présente peu de barrières à l'entrée, peu d'investissements sont nécessaires pour

créer une agence. Le nombre d'agences a davantage augmenté en grande couronne qu'à Paris et en petite couronne où le territoire était déjà abondamment maillé et où les secteurs d'activité les plus représentés font moins appel à l'intérim.

#### UNE DIVERSIFICATION VERS LE RECRUTEMENT PERMANENT

Afin de lutter contre la forte dépendance de l'intérim à la conjoncture, les entreprises de travail temporaire se sont efforcées de diversifier leurs activités et leurs marchés. Depuis 2005 la loi a mis fin à la règle d'exclusivité qui interdisait de mélanger, au sein d'une même entreprise, l'activité de travail temporaire avec d'autres activités. Les groupes d'intérim se sont donc lancés dans des activités à plus forte valeur ajoutée, et notamment sur le recrutement permanent (CDD et CDI), même si ce marché est très concurrentiel. Les agences d'intérim ont en effet de bonnes connaissances de leurs bassins d'emploi et des besoins des entreprises locales. Tous les grands groupes d'intérim se sont lancés sur le marché du recrutement, souvent par l'intermédiaire d'une filiale dédiée. Les agences d'intérim sont aujourd'hui en France les premiers opérateurs privés sur le marché du recrutement (3,2 % du marché contre 2,2 % pour les cabinets de recrutement).

Elles exploitent leur bonne connaissance des PME -souvent meilleure que celle des cabinets de recrutement- et s'efforcent d'élargir aux cadres leur public d'ouvriers et d'employés. Les groupes d'intérim n'ont pour l'instant conquis qu'une faible frange de la clientèle des cabinets spécialisés en recrutement, qui ont su réagir en créant eux aussi des structures de travail temporaire. Mais le recrutement permanent dégage une marge brute qui est presque le double de celle de l'intérim.

#### LE PLACEMENT DE DEMANDEURS D'EMPLOI, UNE ACTIVITÉ QUI VA SE RENFORCER

La loi de cohésion sociale de janvier 2005 qui a mis fin au monopole de l'ANPE permet aux agences d'intérim d'assurer le placement de demandeurs d'emploi au travers de prestations d'évaluation de compétences, d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et de formation. Dès 2006 certains groupes avaient créé des services ou des filiales dédiées à ces activités très rentables, et avaient notamment accompagné des bénéficiaires du RMI. En juillet dernier, Pôle Emploi a annoncé vouloir confier sur deux ans le suivi de 320 000 chômeurs à des opérateurs privés : le partenariat entre le service public de l'emploi et les agences d'intérim va donc s'intensifier, puisqu'en 2007 et 2008 seuls 46 000 chômeurs étaient concernés. De plus, des groupes d'intérim devraient d'ici fin 2009 mettre à la disposition de Pôle Emploi certains de leurs collaborateurs, afin de permettre de renforcer les équipes très sollicitées en raison de la hausse du chômage. Cela devrait permettre également aux agences d'intérim de limiter les licenciements liés à la baisse de l'activité.

#### DES AGENCES D'INTÉRIM AUX AGENCES D'EMPLOI

Depuis 2005 et la suppression de la clause d'exclusivité de l'activité d'intérim, les groupes de travail temporaire ont élargi leur gamme d'activités et se positionnent désormais comme des prestataires en ressources humaines proposant non seulement la mise à disposition de personnel intérimaire, le recrutement permanent et le placement de chômeurs, mais aussi le conseil en matière de formation et d'évolution des métiers et qualifications. En effet, les entreprises ont de plus en plus tendance à externaliser leur gestion des ressources humaines et les agences d'intérim cherchent à

se positionner sur ce secteur moins soumis aux variations conjoncturelles et générant plus de valeur ajoutée. L'outplacement, le management de transition et le portage salarial font également partie des pistes de réflexion des agences, tout comme le conseil en optimisation des coûts du travail temporaire, ou le conseil en gestion de la sécurité et des accidents du travail. C'est pourquoi les professionnels du secteur ont changé leur dénomination et se font appeler "Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi".

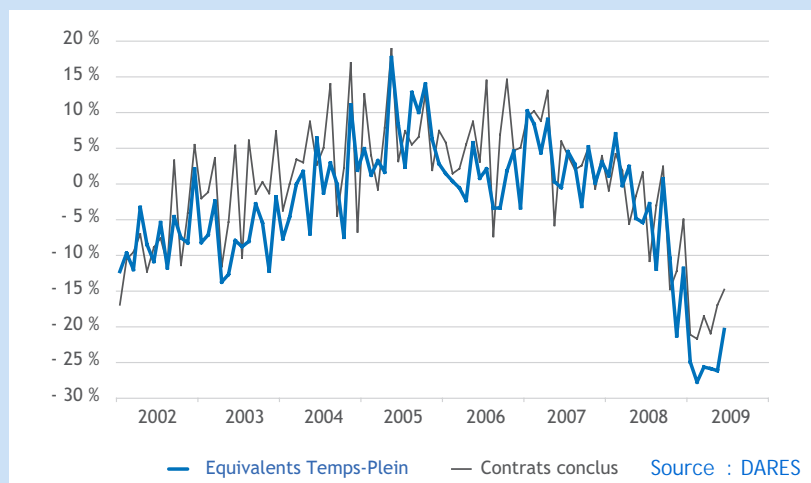
**LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008 :  
DE FORTES SECOUSSES SUR L'INTÉRIM**

Les cinq dernières années avaient été extrêmement favorables pour l'intérim et avaient vu le nombre d'agences se multiplier et les réseaux se développer. Mais dès le deuxième trimestre 2008, le recours à l'emploi intérimaire a commencé à baisser : en effet la défiscalisation des heures supplémentaires a incité les entreprises à utiliser les heures supplémentaires de leurs salariés plutôt qu'à recourir à l'intérim. Et surtout le ralentissement de l'activité économique mondiale, à la suite de la crise financière de septembre 2008, a amené de nombreuses entreprises à réduire considérablement leurs effectifs intérimaires. Sur l'année 2008, ceux-ci ont baissé en France de 8,3 %, et ont enregistré une baisse de 35,5 % au premier semestre 2009 par rapport au premier semestre 2008. L'industrie et le BTP ont été les secteurs les plus touchés. L'Ile-de-France a un peu mieux résisté en raison du moindre recul des services : sur les 6 premiers mois de l'année, le nombre de contrats conclus est en baisse de 19 % par rapport à la même période de 2008 et l'emploi intérimaire en ETP est en repli de 25 %.

Fortement touchés par cette chute historique, les groupes d'intérim ont dû prendre des mesures drastiques pour faire face à la baisse d'activité : chômage partiel,

**CONJONCTURE DE L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN ILE-DE-FRANCE**

(données brutes, variations en glissement annuel m/m-12)



En progression soutenue depuis fin 2004 - début 2005, l'emploi intérimaire s'est brutalement retourné dès les premiers mois de 2008. Fin juin 2009, le nombre d'intérimaires en Equivalent Temps-Plein (ETP) en Ile-de-France était de 80 950, soit - 20 % par rapport à juin 2008 et - 25 % par rapport à juin 2007. La baisse en termes de contrats conclus est légèrement moins significative (respectivement - 15 % et - 13 %) mais démontre un raccourcissement de la durée des contrats.

Dès le début de la crise économique, l'industrie -principalement l'industrie automobile- a été la principale victime de cette chute du recours à l'intérim. Aujourd'hui, le repli du travail temporaire dans l'industrie s'est tassé, le secteur ayant particulièrement bénéficié du plan de relance gouvernemental. Au contraire, malgré l'accalmie dans le rythme baissier de l'intérim tous secteurs confondus depuis quelques mois, c'est désormais la construction qui perd le plus d'intérimaires.

Mickaël LE PRIOL

suppressions d'emploi, réorganisation des réseaux d'agences (fermetures, regroupements, allègement des structures dans les zones les plus touchées, ...). Leur objectif est néanmoins de maintenir au maximum leur réseau et leur effectif permanent, et de fidéliser leurs intérimaires. En effet, lorsque l'activité économique reprendra, les entreprises seront réticentes à créer des postes permanents, et feront en priorité appel à l'intérim : il s'agira là d'être en mesure de répondre rapidement à la demande. Les grands groupes de travail temporaire essaient ainsi de préserver leur outil de production pour reprendre, quand l'économie repartira durablement, la

clientèle des petites structures qui auront dû cesser leur activité en raison de la crise.

Si les agences dont les principaux clients sont des entreprises industrielles ont plus souffert que les autres, toutes évoquent un manque de visibilité sur ce que seront les prochains mois. Elles s'efforcent, par un travail de prospection commerciale long et minutieux, de détecter les besoins ponctuels de travail temporaire qui continuent à exister malgré la crise. Malgré la conjoncture, certains secteurs d'activité continuent à maintenir un certaine demande : le secteur médical, la logistique, l'hôtellerie-restauration par exemple. C'est la mission prioritaire confiée aux

équipes de permanents. Les agences entreprennent également des actions de formation auprès de leurs intérimaires, avec pour objectif de fidéliser les meilleurs éléments pendant cette période d'inactivité forcée. Cette politique présente également l'avantage de permettre aux intérimaires d'acquérir les compétences nécessaires pour les métiers les plus demandés, mettant ainsi à profit cette période creuse pour préparer l'avenir.

**QUELS RELAIS DE CROISSANCE  
POUR L'AVENIR ?**

Le ralentissement économique représente pour les agences d'intérim une difficulté majeure, qui va durablement impacter le paysage en éliminant les structures les plus fragiles. La politique de diversification des activités devrait perdurer, et les agences d'intérim se positionner de plus en plus comme les prestataires d'une offre globale d'emploi, ce qui impose

d'atteindre une taille critique, et va favoriser encore la concentration du secteur, et creuser l'écart entre petits et grands acteurs.

La tendance à l'externalisation de la gestion des ressources humaines devrait également se développer avec la crise, les entreprises préférant se concentrer sur leur cœur de métier et sous-traiter les activités jugées périphériques. Les PME en particulier devraient représenter un important marché potentiel notamment pour l'Ile-de-France.

Le marché de l'intérim des cadres et des métiers de haute technologie, (particulièrement représentés en Ile-de-France), a, quant à lui, connu une forte croissance ces dernières années. A forte valeur ajoutée, il représente un créneau convoité par tous les groupes, mais il nécessite d'acquérir les compétences spécifiques à la gestion de ces populations, ce qui s'effectue souvent par le biais d'acquisitions de sociétés spécialisées.

Les perspectives du marché du recrutement devraient voir monter en puissance le marché des non-cadres, c'est-à-dire employés et professions intermédiaires, auxquels devront s'ouvrir les agences d'intérim. Si les marges y sont plus faibles que pour le recrutement de cadres, le fonctionnement de ce marché rejoint celui du travail temporaire, qui joue sur des marges faibles associées à de gros volumes. Les ouvriers qualifiés sur des métiers en tension pourraient également représenter un marché potentiel. Mais le recrutement permanent nécessite des compétences spécifiques, ce qui suppose un investissement important. En tout état de cause une certaine spécialisation (par secteur, par niveau d'emploi, etc) avec la création de marques propres semble nécessaire pour développer des compétences fortes et créer une image de marque identifiable par les entreprises et les particuliers.

Bénédicte GUALBERT

**Pour en savoir plus :**

- "L'intérim reste concentré dans l'industrie mais tend à se diffuser dans les services", INSEE Ile-de-France à la page, n°307, novembre 2008.
- "L'emploi intérimaire au premier trimestre 2009 : des effectifs encore en forte baisse", Premières informations, DARES, juin 2009
- "Travail temporaire", Xerfi 700, janvier 2009
- "Rapport économique et social 2008", PRISME (Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi), [www.prisme.eu](http://www.prisme.eu)

CROCIS de la CCIP - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08  
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : [crocis@ccip.fr](mailto:crocis@ccip.fr)  
**Retrouvez toutes nos publications sur [www.crocis.ccip.fr](http://www.crocis.ccip.fr)**

- Secrétaire général : Isabelle SAVELLI-THIAULT, [isavelli@ccip.fr](mailto:isavelli@ccip.fr)
- Industrie - Démographie d'entreprise : Yves BURFIN, [yburfin@ccip.fr](mailto:yburfin@ccip.fr)
- Commerce - Europe - Développement durable : Aurélie TERLIER, [aterlier@ccip.fr](mailto:aterlier@ccip.fr)
- Conjoncture - Enquêtes : Mickaël LE PRIOL, [mlepriol@ccip.fr](mailto:mlepriol@ccip.fr)
- Services : Bénédicte GUALBERT, [bgualbert@ccip.fr](mailto:bgualbert@ccip.fr)
- Veille économique : Marielle GUERARD ; Catherine PICO
- PAO - Multimédia : Stéphanie CORNEBOIS, [scornebois@ccip.fr](mailto:scornebois@ccip.fr)
- Administration - Secrétariat : Vanessa BUSSCHOTS, [vbusschots@ccip.fr](mailto:vbusschots@ccip.fr)

A paraître prochainement :

- le secteur de la construction
- l'immobilier logistique

Directeur de la publication : Pierre TROUILLET  
Directeur de la rédaction : Jean-Louis SCARINGELLA  
Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT  
Maquette et mise en page : Stéphanie CORNEBOIS  
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source  
Dépot légal : octobre 2009  
ISSN : 1266-3255